CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 22 mai 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mercredi 22 mai 2024 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M^{me} Lise Boulianne Sacré-Coeur Les Escoumins M. André Desrosiers M. Richard Foster Forestville M. Donald Perron Longue-Rive M^{me} Nathalie Ross Les Bergeronnes M^{me} Claire Savard Colombier M. Richard Therrien Tadoussac Portneuf-sur-Mer

Jean-Maurice Tremblay M.

Assistent également à cette séance :

Kevin Bédard Directeur du Service de l'aménagement M.

du territoire et directeur général et

greffier-trésorier adjoint

M^{me} Marylise Bouchard Conseillère aux communications

Claudine Dufour Adjointe de direction

M^{me} Élise Guignard Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024;
- 4. Messages et activités du préfet;
- 5. Administration générale :
 - 5.1. Adoption du rapport financier 2023 de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
 - 5.2. Adoption du rapport financier 2023 du TNO Lac-au-Brochet;
 - 5.3. Nomination d'un préfet suppléant;
 - Enseignes pylônes: 5.4.
 - Autorisation à déposer une demande de 5.4.1. d'intervention pour des travaux de coupe de bois;
 - 5.4.2. Servitude pour l'installation d'une enseigne pylône à Colombier;
 - 5.4.3. Octroi d'un contrat;
 - 5.5. Enseignes de prévention pour les marées - octroi d'un contrat;

6. Aménagement du territoire :

- 6.1. Adoption du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- 6.2. Approbation du Règlement numéro 622 de la Municipalité de Sacré-Coeur;
- 6.3. Stations de lavage des embarcations de plaisance;
- 6.4. Achat d'un véhicule tout-terrain;

7. Gestion des matières résiduelles :

- 7.1. Autorisation de signer l'Entente financière avec Éco Entreprise Québec dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective;
- 7.2. Modification à la résolution 2024-04-124 octroyant un contrat pour la fourniture d'un service de transport sur demande de conteneurs transrouliers de l'écocentre de Sacré-Cœur vers Les Bergeronnes et autres destinations;
- 7.3. Avenant numéro 1 au contrat collecte en porte à porte des matières résiduelles;

8. Développement économique et social :

- 8.1. Avenant à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023:
- 8.2. Modification à la Politique de soutien aux entreprises (PSE) et à la Politique de soutien aux études préalables et fonds d'expertise à la réalisation de projets (PSEFE);
- 8.3. Modification à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS);
- 8.4. Modification au Programme Signature Innovation (FRR 3) et au Programme de vitalisation municipale (FRR 4);
- 8.5. Mise en œuvre de la Signature innovation : La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt octroi d'un contrat;
- 8.6. Programme de vitalisation municipale (FRR 4):
 - 8.6.1. Adoption de projets;
 - 8.6.2. Prolongation et bonification du projet 2023-033;
 - 8.6.3. Prolongation du projet 2023-046;
 - 8.6.4. Prolongation du projet 2023-092;
- 8.7. Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) adoption d'un projet;
- 8.8. Politique sur les dons et commandites acceptation de projets;
- 8.9. Programme Signature innovation (FRR 3) adoption de projets;
- 8.10. Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) :
 - 8.10.1. Adoption de projets;
 - 8.10.2. Bonification du projet 2024-054;
- 8.11. Politique de soutien aux entreprises (PSE) :
 - 8.11.1. Adoption de projets;
 - 8.11.2. Modification au projet 2023-135;
- 8.12. Politique de soutien aux études préalables et fonds d'expertise à la réalisation de projets (PSEFE) adoption de projets;
- 8.13. Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité (FLI/FLS) adoption de projets;
- 8.14. Fonds résilience et rétablissement adoption d'un projet;
- 8.15. Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR 2) adoption du rapport annuel d'activité 2023;

- 9. Développement culturel et touristique :
 - 9.1. Approbation de la version finale de la Politique culturelle;
 - 9.2. Programme Aide aux initiatives de partenariat (Entente de développement culturel) :

9.2.1. Adoption de projets;

- 10. Demande de maintenir l'accès aux services de santé dans toutes les régions du Québec;
- 11. Modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité afin d'introduire le programme *Petits établissements accessibles* (PEA);

12. Ressources humaines:

- 12.1. Mandat pour le recrutement d'un(e) directeur(trice) de projet;
- 12.2. Embauche d'une agente en environnement (emploi d'été);
- 12.3. Embauche d'un journalier opérateur de machinerie lourde occasionnel;
- 13. Représentation au sein de différents comités et/ou organismes :
 - 13.1. CAUREQ comité de gestion incendie;
 - 13.2. CAUREQ conseil d'administration;

14. Correspondance:

- 14.1. Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique appui à la MRC de Rouville;
- 14.2. Demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sûreté du Québec appui à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot:
- 14.3. Parc national des Dunes-de-Tadoussac appui à la Municipalité de Tadoussac;

15. Gestion financière:

- 15.1. Adoption du rapport des déboursés;
- 15.2. Dépôt des résultats pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024;
- 15.3. Environnement Côte-Nord aide financière au projet Mieux connaître et informer sur les énergies renouvelables en territoire public au nord du 49e parallèle;
- 16. Affaires nouvelles;
- 17. Période de questions;
- 18. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2024-05-153

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point « 16. Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2024-05-154

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

Madame Anctil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines, notamment :

- Sincères remerciements et profonde reconnaissance aux employés et gestionnaires qui se sont mobilisés dans le but d'annuler les interruptions de service prévues dans divers établissements du CISSS de la Côte-Nord, en particulier au CLSC de Forestville,
- Félicitations aux lauréats du 1^{er} Gala Prix Mérite 2024 de la Chambre de commerce Haute-Côte-Nord qui s'est tenu le 16 mai dernier à Tadoussac;
- Félicitations aux entreprises et écoles de la MRC qui ont participé à la 26^e édition du Défi OSEntreprendre Côte-Nord qui a eu lieu le 1^{er} mai dernier à Baie-Comeau;
- Participation au *Colloque régional sur les milieux de vie des aînés* qui s'est tenu à Baie-Comeau les 9 et 10 mai dernier.

RÉSOLUTION 2024-05-155

Adoption du rapport financier 2023 de la MRC de La Haute-Côte-Nord

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le rapport financier de la MRC pour l'année 2023, tel que vérifié et établi par la société de comptables professionnels agréés, Mallette S.E.N.C.R.L., et présenté par M. Alexandre Lapointe, CPA auditeur.

 Madame Claire Savard sort de la salle à 14 h 20, après l'adoption de la résolution n° 2024-05-155.

Adoption du rapport financier 2023 du TNO Lac-au-Brochet

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le rapport financier pour le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet pour l'année 2023, tel que vérifié et établi par la société de comptables professionnels agréés, Mallette S.E.N.C.R.L., et présenté par Monsieur Alexandre Lapointe, CPA auditeur.

 Madame Claire Savard revient dans la salle à 14 h 23, après l'adoption de la résolution n° 2024-05-156.

RÉSOLUTION 2024-05-157

Nomination d'un préfet suppléant

ATTENDU QUE le mandat du préfet suppléant, Madame Claire Savard, mairesse de la Municipalité de Colombier, prend fin lors de la présente séance;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau préfet suppléant pour les six prochains mois;

ATTENDU QUE le conseil a convenu d'une procédure pour la nomination du préfet suppléant, soit par ordre alphabétique de nom de famille, et que l'élu désigné a le choix d'accepter ou non sa nomination;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE Monsieur Richard Therrien, maire de la Municipalité de Tadoussac, soit et est, par les présentes, nommé préfet suppléant de la MRC pour les six prochains mois;

QUE son mandat se terminera lors de la séance ordinaire du mois de novembre 2024

RÉSOLUTION 2024-05-158

Enseignes pylônes - autorisation à déposer une demande de permis d'intervention pour des travaux de coupe de bois

CONSIDÉRANT QUE pour améliorer sa visibilité, la MRC souhaite procéder à l'installation d'enseignes pylônes aux différentes entrées routières de son territoire (Sacré-Coeur, Tadoussac, Colombier);

CONSIDÉRANT QUE pour l'installation de l'enseigne pylône sur le territoire de la Municipalité de Sacré-Coeur, la MRC doit déposer une demande de permis d'intervention pour des travaux de coupe de bois;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la MRC à déposer une demande de permis d'intervention pour des travaux de coupe de bois pour l'installation d'une enseigne pylône sur le territoire de la Municipalité de Sacré-Coeur;

QUE Madame Marylise Bouchard, conseillère aux communications, soit autorisée au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord, à signer la demande de permis

d'intervention auprès du ministre des Ressources naturelles et des Forêts ainsi que tous les documents officiels exigés.

RÉSOLUTION 2024-05-159

Enseignes pylônes - servitude pour l'installation d'une enseigne pylône à Colombier

CONSIDÉRANT QUE pour améliorer sa visibilité, la MRC souhaite procéder à l'installation d'enseigne d'accueil à son effigie aux différentes entrées routières de son territoire, dont une sur le territoire de la municipalité de Colombier;

CONSIDÉRANT QU'un des emplacements visés se situe sur un terrain privé appartement à la Succession de M. Jean Fournier;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de discussions, les parties ont convenu entre elles d'établir une servitude réelle et perpétuelle sur une partie de la propriété du CONSTITUANT, consistant en un droit d'installer, maintenir, remplacer et entretenir une enseigne d'accueil au nom ou à l'effigie de la MRC de La Haute-Côte-Nord, le tout en faveur de cette dernière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour les parties de confirmer cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QU'il autorise la préfet et la directrice générale à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette servitude, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à la servitude, comme susdit.

RÉSOLUTION 2024-05-160

Acquisition d'enseignes pylônes - octroi d'un contrat

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a mandaté la direction générale pour procéder à un appel d'offres pour la conception, la fabrication et l'installation de trois enseignes pylônes sur son territoire (résolution 2022-01-010);

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 11631276 Canada Inc. (Enseignes ESM) a présenté l'offre la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale à octroyer un contrat à l'entreprise 11631276 Canada Inc. (Enseignes ESM) au montant de 69 748,41 \$ excluant les taxes, pour la conception, la fabrication et l'installation de trois enseignes pylônes sur son territoire;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission datée du 6 mai 2024, la présente résolution ainsi que l'avis d'adjudication constituent le contrat.

RÉSOLUTION 2024-05-161

Enseignes de prévention pour les marées - octroi d'un contrat

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a mandaté la direction générale pour procéder à un appel d'offres pour la conception, la fabrication et la livraison d'enseignes de prévention sur tout le territoire en ce qui concerne les marées (résolution 2024-02-051);

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE SIGNIS inc. a présenté l'offre la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale à octroyer un contrat à SIGNIS inc. au montant de 52 700 \$ excluant les taxes, pour la conception, la fabrication et la livraison d'enseignes de prévention sur tout le territoire en ce qui concerne les marées;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission datée du 30 avril 2024, la présente résolution ainsi que l'avis d'adjudication constituent le contrat.

RÉSOLUTION 2024-05-162

Adoption du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

ATTENDU QUE la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) est une obligation légale de la MRC en vertu de la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques;

ATTENDU QUE le conseil a accordé à la Corporation Englobe un contrat pour des services professionnels pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU QUE le 18 octobre 2022 (résolution 2022-10-333), la MRC a adopté le PRMHH et que celui-ci a été transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour approbation;

ATTENDU QU'après analyse par le MELCCFP, des modifications étaient demandées;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées au PRMHH;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le document intitulé *Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) – février 2024 de la MRC de La Haute-Côte-Nord* réalisé par la Corporation Englobe;

QU'il mandate la Direction générale pour transmettre ce document au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour approbation;

QUE la date de prise d'effet du PRMHH est fixée au 1er janvier 2025.

RÉSOLUTION 2024-05-163

Approbation du Règlement numéro 622 de la Municipalité de Sacré-Coeur

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Coeur a adopté le Règlement numéro 622 modifiant son règlement de zonage 210 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le Règlement numéro 622 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité de Sacré-Coeur lors d'une séance ordinaire tenue le 15 avril 2024;

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2024-05-164

Stations de lavage des embarcations de plaisance - mandat

CONSIDÉRANT les enjeux d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le *Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes* offre une aide financière aux initiatives visant à limiter l'introduction et la propagation des plantes exotiques envahissantes en favorisant leur gestion durable pour protéger la biodiversité, l'intégrité des habitats fauniques et floristiques ainsi que le maintien ou le retour des fonctions écologiques des milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme des Bassins versants de la Haute-Côte-Nord (OBVHCN) a soulevé cette problématique dans son Plan directeur de l'eau 2024-2034;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite analyser la possibilité d'implanter des stations de lavage d'embarcations de plaisance aux endroits les plus stratégiques de son territoire:

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil accorde un contrat de gré à gré à l'Organisme des Bassins versants de la Haute-Côte-Nord au montant de 20 061 \$ (excluant les taxes) pour l'analyse et la caractérisation de sites potentiels pour l'installation de stations de lavage des embarcations de plaisance, et ce, conformément au devis du 11 avril 2024;

QUE le devis du 11 avril 2024 et la présente résolution constituent le contrat.

RÉSOLUTION 2024-05-165

Achat d'un véhicule tout-terrain

ATTENDU l'entente intervenue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la MRC de La Haute-Côte Nord, lui octroyant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC s'est vu octroyer des pouvoirs et des responsabilités en matière de gestion foncière;

ATTENDU QUE l'utilisation d'un véhicule tout-terrain est nécessaire afin d'accéder à l'ensemble des emplacements de villégiature, puisqu'il est difficile de circuler sur certains chemins forestiers;

ATTENDU QU'une demande de prix a été déposée auprès de trois fournisseurs pour l'achat d'un véhicule neuf répondant aux besoins du service;

ATTENDU QUE la proposition du concessionnaire Adrénaline Sports Clermont inc. est conforme aux spécifications demandées par la MRC et qu'elle est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord retienne la proposition du concessionnaire Adrénaline Sports Clermont inc. et lui octroie le contrat visant à fournir un véhicule tout-terrain de marque CAN-AM Outlander DPS 700, et ce, au montant de 16 429,88 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission du 16 mai 2024;

QUE la soumission reçue le 16 mai 2024, ainsi que la présente résolution constituent le contrat;

QUE cette dépense soit prise à même le budget Baux de villégiature (surplus accumulés);

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette acquisition.

RÉSOLUTION 2024-05-166

Autorisation de signer l'Entente financière avec Éco Entreprise Québec dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective

ATTENDU QUE la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

ATTENDU QUE le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

ATTENDU QUE Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE ÉEQ a identifié la MRC de La Haute-Côte-Nord à titre d'organisme signataire pour conclure une telle entente sur son territoire;

ATTENDU QUE certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est partie à un contrat sur la

collecte et le transport de matières résiduelles prenant fin à une date postérieure au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal qui est partie à un contrat portant sur la collecte et le transport de matières résiduelles qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la compensation de cet organisme municipal pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le 31 décembre 2024, fournis entre le 1^{er} janvier 2025 et la date de fin dudit contrat;

ATTENDU QU'il y a lieu pour ÉEQ de s'entendre avec la MRC et qu'il y aura deux ententes distinctes et indépendantes à signer avec la MRC, soit :

- l'Entente financière portant sur les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1er janvier 2025; et
- l'Entente-cadre de partenariat prévoyant les modalités de service, opérationnelles, administratives et techniques et qui fera l'objet d'une autre résolution plus tard en cours d'année;

ATTENDU QUE des échanges ont eu lieu entre ÉEQ et la MRC en vue de la conclusion d'une telle entente;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente financière;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte les termes de l'entente financière, telle que soumise au conseil ce 22 mai 2024;

QUE le conseil autorise Madame Micheline Anctil, préfet, à signer, pour et en son nom, l'entente financière avec Éco Entreprises Québec.

RÉSOLUTION 2024-05-167

Modification à la résolution 2024-04-124 octroyant un contrat pour la fourniture d'un service de transport sur demande de conteneurs transrouliers de l'écocentre de Sacré-Cœur vers Les Bergeronnes et autres destinations

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2024-04-124, le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a octroyé un contrat à Construction SRV inc. au montant de 96 950 \$ excluant les taxes, pour la fourniture d'un service de transport sur demande de conteneurs transrouliers de l'écocentre de Sacré-Cœur vers Les Bergeronnes et autres destinations;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 96 950 \$ est le résultat du prix inscrit par Construction SRV inc. à la case E4 du bordereau de prix permettant de départager les soumissionnaires le plus bas, et que celui-ci est basé sur des coûts unitaires fixes, mais un nombre de voyages estimé;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article D.00 du Devis, le contrat est d'une durée de, soit :

- deux (2) ans, soit jusqu'au 30 avril 2026; ou
- 133 799 \$ incluant les taxes non récupérables (5 %) par le DONNEUR D'ORDRE,

au choix du DONNEUR D'ORDRE. Si le DONNEUR D'ORDRE n'a pas manifesté

son intention au préalable, le Contrat se termine au maximum permis par la Loi, soit 133 799 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil modifie la résolution 2024-04-124 de façon à préciser que le contrat accordé à Construction SRV inc. pour la fourniture d'un service de transport sur demande de conteneurs transrouliers de l'écocentre de Sacré-Cœur vers Les Bergeronnes et autres destinations, se terminera lorsque la valeur totale au contrat atteindra 133 799 \$ incluant les taxes non récupérables (5 %) ou dans deux (2) ans, soit jusqu'au 30 avril 2026.

RÉSOLUTION 2024-05-168

Avenant numéro 1 au contrat de collecte en porte à porte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT le Devis technique d'acquisition d'un service de collecte en porte à porte des matières résiduelles ainsi que le contrat octroyé à Location Excavation R.S.M.F. inc. par la résolution 2023-09-274 du 19 septembre 2023 et modifiée par la résolution 2024-02-057 du 20 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Devis et le contrat, notamment en ce qui a trait à la collecte des bacs roulants 1 100 L, afin de régulariser temporairement une situation problématique en lien avec la collecte non automatisée de certains commerces;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise Madame Micheline Anctil, préfet, et Madame Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et en son nom, l'Avenant numéro 1 relatif au contrat pour l'acquisition d'un service de collecte en porte à porte des matières résiduelles, pour la période débutant le 16 octobre 2023.

RÉSOLUTION 2024-05-169

Avenant à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023

ATTENDU QUE le 2 février 2019, les MRC de la Côte-Nord ont conclu avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023 (ci-après « entente »);

ATTENDU QUE le 20 mars 2024, la Ministre a confirmé le maintien de l'entente et l'octroi d'une somme supplémentaire afin de soutenir des projets ainsi que la démarche de mobilisation établie dans la région jusqu'au 31 octobre 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster l'entente en conséquence;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise Madame Micheline Anctil, préfet, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à l'Avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

RÉSOLUTION 2024-05-170

Modification à la Politique de soutien aux entreprises (PSE) et à la Politique de soutien aux études préalables et fonds d'expertise à la réalisation de projets (PSEFE)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord assume depuis 2016 la compétence en matière de développement économique sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est signataire d'ententes de gestion sectorielles avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qu'elle est fiduciaire du *Volet* 2 du *Fonds régions et ruralité (FRR 2)*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté la *Politique d'investissement générale* qui comprend la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE) et la *Politique de soutien aux études préalables et fonds d'expertise* à la réalisation de projets (PSEFE);

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite apporter des modifications à celles-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte la *Politique de soutien* aux entreprises (PSE) ainsi que la *Politique de soutien aux études préalables et fonds d'expertise à la réalisation de projets* (PSEFE) telles que modifiées et présentées en date du 22 mai 2024.

RÉSOLUTION 2024-05-171

Modification à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)

CONSIDÉRANT QUE le *Volet 2* du *Fonds régions et ruralité* (FRR 2) viendra à échéance à la fin de l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS) à même le FRR 2;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en développement économique, lors de sa réunion du 7 mars 2024, a recommandé d'apporter des modifications à la PSPS;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité consultatif en développement économique, adopte la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS) telle que modifiée et présentée en date du 22 mai 2024.

RÉSOLUTION 2024-05-172

Modification au Programme Signature Innovation (FRR 3) et au Programme de vitalisation municipale (FRR 4)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord assume depuis 2016 la compétence en matière de développement économique sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est signataire d'ententes de gestion sectorielles avec

le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qu'elle est fiduciaire du Volet 3 et du Volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR 3 et FRR 4);

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite apporter des modifications aux programmes découlant de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Programme Signature Innovation* (FRR 3) et le *Programme de vitalisation municipale* (FRR 4) tels que modifiés et présentés en date du 22 mai 2024.

RÉSOLUTION 2024-05-173

Mise en œuvre de la Signature innovation : La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt - octroi d'un contrat

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a mandaté la Direction générale à lancer un appel d'offres public pour la mise en œuvre de la Signature innovation « La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt » (résolution 2024-03-101);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a, conformément à la loi, utilisé un système de pondération et d'évaluation des offres et formé un comité de sélection devant procéder à l'évaluation des propositions, en conformité avec les dispositions des articles 936.0.1.1 et 936.0.1.2 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une proposition dans le cadre de cet appel d'offres public, soit TouriScope Itée;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des documents par le comité de sélection, conformément aux dispositions du cahier des charges, le soumissionnaire a obtenu un pointage intérimaire d'au moins soixante-dix (70) points;

CONSIDÉRANT QUE selon les résultats obtenus, le comité de sélection recommande unanimement de retenir les services de TouriScope Itée pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil accorde à TouriScope Itée le contrat pour la mise en œuvre de la Signature innovation « La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt » au montant de 169 000 \$ excluant les taxes, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 2024-10, au contenu de la soumission et du prix soumissionné;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission, le prix soumissionné, la présente résolution ainsi que l'avis d'adjudication constituent le contrat.

RÉSOLUTION 2024-05-174

Programme de vitalisation municipale (FRR 4) - adoption de projets

CONSIDÉRANT QUE des organismes ont déposé des projets dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère ce programme à même le *Volet 4* du *Fonds régions et ruralité* (FRR);

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés rencontrent les critères d'admissibilité du programme et que les organismes ont rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vitalisation a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du Comité de vitalisation, accepte d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2024-037	Municipalité des Escoumins	Parc des ornithologues	100 000,00 \$
2024-038	Club Sportif des Bouleaux Blancs des Escoumins inc.	Acquisition d'un équipement de surfaçage de sentiers de motoneige	50 900,00 \$
2024-065	Municipalité de Sacré- Cœur	Acquisition d'équipements de sauvetage en milieu isolé	62 947,22 \$
		Total :	213 847,22 \$

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2024-05-175

Programme de vitalisation municipale (FRR 4) - prolongation et bonification du projet 2023-033

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 50 646,00 \$ a été accordée à la Municipalité des Bergeronnes, par la résolution 2023-05-158, pour la réalisation du projet pilote intitulé « Vélos électriques en libre-service phase 1 », dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale* (FRR 4);

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de bonifier financièrement son projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande également un délai pour finaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vitalisation a analysé la demande de bonification et de prolongation et qu'il s'est prononcé en faveur de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours les critères d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'accorder un montant supplémentaire de 20 935,33 \$ à l'aide financière de 50 646,00 \$ initialement accordée au projet, pour un total de 71 581,33 \$;

QUE le conseil accepte de prolonger au 31 décembre 2024 la convention d'aide financière intervenue entre la MRC et la Municipalité des Bergeronnes pour la réalisation du projet 2023-033;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2023-05-158.

RÉSOLUTION 2024-05-176

Programme de vitalisation municipale (FRR 4) - prolongation du projet 2023-046

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé une aide financière de 71 479,83 \$ au projet 2023-046 de Québec Subaquatique intitulé « Amenons de l'air! », déposé dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale* (résolution 2023-05-158);

CONSIDÉRANT QUE le promoteur demande un délai pour finaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours les critères d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prolonger au 30 septembre 2024 la convention d'aide financière intervenue entre la MRC et la Municipalité des Escoumins pour la réalisation du projet 2023-046;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2023-05-158.

RÉSOLUTION 2024-05-177

Programme de vitalisation municipale (FRR 4) - prolongation du projet 2023-092

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé une aide financière de 17 993,70 \$ au projet 2023-092 de la Municipalité de Colombier intitulé « Parc de planche à roulettes (skate park) », déposé dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale* (résolution 2023-09-284);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande un délai pour finaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours les critères d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prolonger au 30 septembre 2024 la convention d'aide financière intervenue entre la MRC et la Municipalité de Colombier pour la réalisation du projet 2023-092;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2023-09-284.

RÉSOLUTION 2024-05-178

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - adoption du projet 2024-090

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Innus de Pessamit a déposé un projet dans le cadre du *Fonds québécois d'initiatives sociales* (FQIS) intitulé « Mamu Tshiskutumatishtau (Apprenons ensemble) »;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le comité a analysé le projet et qu'il recommande l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'analyse, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous :

Nº dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2024-090	Conseil des Innus de	Mamu	61 850,72 \$
	Pessamit	Tshiskutumatishtau	
		(Apprenons ensemble)	
Total:			61 850,72 \$

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2024-05-179

Politique sur les dons et commandites - acceptation de projets

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique sur les dons et commandites* le 20 janvier 2015 (résolution 2015-01-020);

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} appel de projets pour 2024 a pris fin le 30 avril 2024 et que toutes les demandes reçues ont été analysées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil dispose d'un budget de 20 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine la priorisation ci-dessous, pour la 1^{re} partie de l'année 2024, dans le cadre de la *Politique sur les dons et commandites*, laquelle se définit comme suit :

Nº dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2024-080	Festival de la Chanson de Tadoussac	40 ^e édition du Festival	1 000 \$
2024-075	Club Esco-Pop Escoumins	Saison 24-25 Patinage Artistique	800 \$
2024-073	Le Comité de spectacles de Forestville inc.	La culturel pour tout le monde	1 000 \$
2024-071	Association des auxiliaires- bénévoles du Centre de santé des Nord-Côtiers	Rétrospective d'antan!	500 \$
2024-069	Municipalité des Escoumins	Festival Marin Les Escoumins 2024	500 \$
2024-067	Municipalité de Sacré-Cœur	Gymkhana de Sacré-Cœur 2024	500 \$
2024-062	Centraide Haute-Côte- Nord/Manicouagan	Campagne Centraide 20-25	3 000 \$
2024-059	Organisme des Bassins Versants de la Haute-Côte- Nord	Pêche en herbe	800 \$
2024-058	Carrefour Maritime de Tadoussac	Fête du 50 ^e de la Marina de Tadoussac	500 \$
2024-002- D	Fondation de la Santé et des Services Sociaux de Manicouagan	Randonnée Vélo Santé 2024 – 20 ^e anniversaire	1 400 \$
Total: 1			

QUE s'il y a changement au niveau de son projet, l'organisme doit en informer préalablement la MRC en vue d'une autorisation;

QUE l'organisme qui annule son évènement devra rembourser le montant reçu par la MRC.

RÉSOLUTION 2024-05-180

Programme Signature innovation (FRR 3) - adoption de projets

CONSIDÉRANT QUE des organismes ont déposé des demandes d'aide financière dans le cadre d'un appel de projets pour le Programme Signature innovation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère ce programme à même le *Volet 3* du *Fonds régions et ruralité* (FRR);

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés rencontrent les critères d'admissibilité du programme et que les promoteurs ont rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE le Comité directeur a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité directeur, accepte d'accorder, sous diverses conditions pour certains organismes, une aide financière aux projets ci-dessous dans le cadre du *Programme Signature innovation* (FRR 3):

N°	Organisme	Titre du projet	Montant
dossier			
2024-095	Les Éblouis inc.	Admirer l'arbre à souhait et le	19 802,93 \$
		faire grandir	
2024-096	Sacré Cœur Sauvage	Cœur Sauvage - Immersion en	30 777,96 \$
	inc.	forêt boréale	
2024-101	Club du Lac des Baies	Construction d'un chalet	75 000,00 \$
	Inc.	quatre saisons et	
		développement circuit de	
		motoneige	
	125 580,89 \$		

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2024-05-181

Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - adoption de projets

CONSIDÉRANT QUE des organismes ont déposé des projets dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS);

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le *Volet 2* du *Fonds régions et ruralité* (FRR);

CONSIDÉRANT QUE les projets rencontrent les critères d'admissibilité de la politique et que les promoteurs ont rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité consultatif en développement économique, accepte d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2024-084	Club Sportif des Bouleaux	Acquisition génératrices	62 522,59 \$
	Blancs des Escoumins inc.	/Relais Bouleaux blancs	
2024-093	Municipalité de Sacré-	La Route bleue	9 760,00 \$
	Cœur		
2024-104	9104-6466 Québec inc.	Installation d'une	43 356,00 \$
	(Alimentation J.M.D.S.)	génératrice	
	Total :		

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2024-05-182

Politique de soutien aux projets structurants - bonification du projet 2024-054

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 50 000 \$ a été accordée à la Municipalité des Escoumins, par la résolution 2024-04-133, pour la rénovation de l'aréna, dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS);

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de bonifier financièrement son projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a analysé la demande de bonification et qu'il s'est prononcé en faveur de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'accorder un montant supplémentaire de 25 000 \$ à l'aide financière de 50 000 \$ initialement accordée au projet, pour un total de 75 000 \$;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2024-04-133.

RÉSOLUTION 2024-05-183

Politique de soutien aux entreprises - adoption de projets

CONSIDÉRANT QUE des entreprises ont déposé des projets dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE);

CONSIDÉRANT QUE les projets satisfont les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'investissement commun (CIC) et le Comité consultatif en développement économique ont analysé les projets et qu'ils sont favorables à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine la décision du Comité d'investissement commun et du Comité consultatif en développement économique d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE) :

N° dossier	Entreprise	Titre du projet	Montant
2024-015	Les Services Mécaniques	Achat d'équipements pour le	30 000 \$
	HetD inc.	remorquage et le transport	
		lourd	

2024-045	Institut Douceur	Ouverture Institut Douceur	12 500 \$
	Esthétique	Esthétique	
2024-050	9488-1364 Québec Inc.	Démarrage – G.T.	30 000 \$
	(Équipe G.T	Construction	
	Construction)		
2024-060	9298-7494 Québec Inc.	Aquaculture l'Indigène -	16 439 \$
	(Aquaculture l'Indigène)	expansion	
2024-072	9280-3527 Québec Inc.	Activités durant la période	14 993 \$
	(Pourvoirie Chez	hivernale	
	Pelchat)		
2024-074	Shamâne (Justin	Achat d'actifs	30 000 \$
	Lapointe)		
2024-077	Complexe Écosphère	Bonification du site et des	29 912 \$
	Inc.	installations de glamping	
2024-078	La Chasse gardée Inc.	Achat d'équipement pour les	3 352 \$
		festivals	
2024-083	Fjord Aventure Inc.	Fjord Aventure Inc	24 094 \$
		expansion	
2024-085	Coopérative Les	Démarrage	30 000 \$
	Légumeureux		
2024-063	Coopérative des	Acquisition de chargeuses à	30 000 \$
	travailleurs forestiers de	bois sur chenilles	
	Ste-Marguerite (COFOR)		251 290 \$
Total:			

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2024-05-184

Politique de soutien aux entreprises (PSE) - modification au projet 2023-135

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté d'accorder une aide financière de 30 000 \$ à l'entreprise 9320-1416 Québec Inc. (Les Écumeurs du Saint-Laurent), dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE), pour l'achat et la revitalisation d'une entreprise de croisières aux baleines (résolution 2024-02-071);

CONSIDÉRANT un changement au niveau du nom du promoteur;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours les critères d'admissibilité de la PSE;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine la modification de promoteur apportée au projet ci-dessous :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2023-135	9505-5208 Québec inc.	Achat et revitalisation d'une entreprise de croisières aux baleines	30 000 \$
Total:			30 000 \$

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2024-02-071.

RÉSOLUTION 2024-05-185

Politique de soutien aux études préalables et fonds d'expertise à la réalisation de projets (PSEFE) - adoption de projets

CONSIDÉRANT QUE des organismes ont déposé des projets dans le cadre de la Politique de soutien aux études préalables et Fonds d'expertise à la réalisation de projets (PSEFE);

CONSIDÉRANT QUE les projets satisfont les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a analysé les projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité consultatif, accepte d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous dans le cadre de la *Politique de soutien aux études préalables et Fonds d'expertise à la réalisation de projets* (PSEFE) :

N°	Organisme	Titre du projet	Montant
dossier			
2024-086	Municipalité des Escoumins	Étude Hôtel de ville	3 543,50 \$
2024-088	Société de développement de Sacré-Cœur inc.	Design d'aménagement du centre d'affaires	5 845,35 \$
2024-091	Municipalité de Colombier	Accès à la plage municipale	7 775,00 \$
2024-092	Municipalité de Colombier	Parc de jeux Saint-Marc	7 775,00 \$
	24 938,85 \$		

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2024-05-186

Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité (FLI/FLS) - adoption de projets

CONSIDÉRANT QUE des organismes ont déposé des projets dans le cadre du Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité (FLI/FLS);

CONSIDÉRANT QUE les projets rencontrent les critères d'admissibilité de ces fonds;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a analysé les projets et qu'il recommande l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'investissement, accepte d'accorder du financement aux projets ci-dessous dans le cadre du FLI/FLS :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2024-063	Coopérative des travailleurs forestiers de Ste-Marguerite (COFOR)	Acquisition de chargeuses à bois sur chenilles	250 000 \$
2024-074	Shamâne (Justin Lapointe)	Achat d'actifs	10 800 \$

QUE le conseil autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2024-05-187

Fonds résilience et rétablissement - adoption d'un projet

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de la Côte-Nord a octroyé à la MRC un financement non récurrent de 40 000 \$, ci-après appelé le *Fonds résilience et rétablissement*, pour la réalisation d'activités ponctuelles de résilience et de rétablissement dans tous les milieux de La Haute-Côte-Nord, et ce, jusqu'au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du fonds sont de soutenir le rétablissement du tissu social et la résilience des communautés après la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'un promoteur a déposé un projet dans le cadre de ce fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et majoritairement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous :

Nº dossier	Organisme	Titre du projet		Montant
2024-108	Municipalité des	Marché de la		1 520 \$
	Escoumins, Carrefour	D.O.P.A.M.I.N.E		
	solidaire de la Haute-			
	Côte-Nord et le CISSS de			
	la Côte-Nord			
Total :			al:	1 520 \$

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet

Madame Nathalie Ross vote contre la proposition.

Le résultat du vote est le suivant :

- 8 voix en faveur de la proposition;
- 1 voix contre la proposition.

En vertu du décret nº 1836-2023 fixant la population du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord à 9873, la population des municipalités ayant voté en faveur de la proposition totalise 9248 habitants, soit 93,67 % de la population de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Madame la Préfet déclare donc la résolution adoptée à la double majorité des voix.

RÉSOLUTION 2024-05-188

Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR 2) - adoption du rapport annuel d'activité 2023

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU l'Entente relative au Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC intervenue le 31 mars 2020 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

ATTENDU QUE l'article 40 de cette entente mentionne que la MRC doit adopter annuellement un rapport d'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le Rapport annuel d'activité 2023 réalisé dans le cadre du *Volet 2* du *Fonds régions et ruralité*.

RÉSOLUTION 2024-05-189

Approbation de la version finale de la Politique culturelle

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a mandaté l'organisation Culture Côte-Nord pour réaliser une démarche participative et inclusive visant à brosser le portrait culturel du territoire pour la mise à jour de la Politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du processus d'élaboration d'une politique culturelle, le ministère de la Culture et des Communications souhaite que chacune des étapes soient entérinées par le conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé la vision ainsi que les grands principes directeurs de la nouvelle Politique culturelle le 23 janvier 2024 (résolution 2024-01-029);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC approuve la version finale de la Politique culturelle déposée en date du 22 mai 2024.

RÉSOLUTION 2024-05-190

Programme Aide aux initiatives de partenariat (Entente de développement culturel) - adoption de projets

CONSIDÉRANT le programme *Aide aux initiatives de partenariat* (Entente de développement culturel) intervenu avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2021-2024;

CONSIDÉRANT QUE les projets ci-dessous correspondent à la vision régionale du développement culturel contenue dans la Politique culturelle révisée 2014;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par le Service de développement économique, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, et qu'ils répondent aux exigences du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de contribuer aux projets suivants :

N° dossier	Programme	Organisme	Titre du projet	Montant
2024-	Soutien	Happening des arts	Édition 2024	9 300 \$
EDC-13	culturel	de Tadoussac		

2024-	Soutien	Québec	Rendez-vous	6 900 \$
EDC-14	culturel	Subaquatique	immersion	
2024- EDC-15	Soutien culturel	Festival de la Chanson à Tadoussac	La LIMQ s'invite à Tadoussac	6 910 \$
2024- EDC-16	Soutien culturel	Municipalité de Sacré-Cœur	Star d'un soir	844 \$
2024- EDC-17	Soutien culturel	Municipalité des Escoumins	Escoumins en chanson	5 800 \$
2024- EDC-18	Soutien culturel	Ville de Forestville	Bat des ailes petit papillon	4 000 \$
2024- EDC-19	Soutien culturel	Municipalité de Colombier	Colombier reçoit Boréal Rovers et compagnie	5 000 \$
2024- EDC-21	Soutien culturel	Municipalité de Longue-Rive	Les étoiles pour rêver!	2 300 \$
	41 054 \$			

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2024-05-191

Demande de maintenir l'accès aux services de santé dans toutes les régions du Québec

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC de La Haute-Côte-Nord partage l'orientation du ministère de la Santé et des Services sociaux de mettre fin graduellement au recours aux agences de placement;

CONSIDÉRANT QUE des interruptions de service sont constatées depuis la mise en application de cette orientation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord tenait pour acquis que ce changement serait soigneusement planifié et que des plans d'intervention seraient préparés afin d'éviter toute interruption de services;

CONSIDÉRANT QUE ces interruptions de services sont intolérables pour les régions de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de ces régions sont en droit de bénéficier des mêmes droits que leurs concitoyens des autres régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis des décennies, les régions subissent les affres des différentes réformes qui se sont succédé et qui devaient toujours régler la situation, mais qui ont contribué à la disparition des services minimaux dans la plupart de nos communautés au profit des grands centres;

CONSIDÉRANT QU'aujourd'hui, les citoyens de nos régions doivent se déplacer comme jamais pour obtenir des services plus que minimaux;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences d'une nouvelle série de réductions de services entrainera des conséquences dramatiques pour de nombreuses personnes vulnérables telles que les personnes âgées, les proches aidants, les femmes devant accoucher ou encore les personnes souffrant de maladies graves;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministre de la Santé, Monsieur Christian Dubé, de rapidement donner suite à son engagement de déposer un plan d'action pour assurer l'accès aux services de santé partout, dans toutes les régions du Québec;

QUE les membres du conseil entendent collaborer étroitement à participer à régler cette nouvelle crise;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à :

- Madame Kateri Champagne-Jourdain, ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- Tous les préfets des MRC de la Côte-Nord;
- Toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2024-05-192

Modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité afin d'introduire le programme Petits établissements accessibles (PEA)

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 1^{er} septembre 2006 entre la Société d'habitation du Québec et la MRC de La Haute-Côte-Nord relativement à l'administration d'un certain nombre de programmes d'amélioration de l'habitat;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 de cette entente en permet la modification en tout temps du consentement des parties;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent modifier l'Entente, eu égard à certaines de ses annexes, afin d'y apporter des modifications portant sur l'ajout du programme *Petits établissements accessibles* ainsi que sur les forfaits relatifs à la contribution à la gestion des programmes;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte les termes de la modification à l'entente entre la Société d'habitation du Québec et la MRC de La Haute-Côte-Nord concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2024-05-193

Mandat pour le recrutement d'un(e) directeur(trice) de projet

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate la Direction générale à procéder aux démarches visant le recrutement d'un(e) directeur(trice) de projet.

RÉSOLUTION 2024-05-194

Embauche d'une agente en environnement (emploi d'été)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la résolution 2024-01-034, autorisait la direction générale à déposer une demande de subvention salariale dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada (EÉC), afin de soutenir le Service de la gestion des matières résiduelles dans la réalisation d'activités de communication,

de sensibilisation et de nettoyage de dépotoirs clandestins qui contribueront à l'atteinte des objectifs de récupération fixés au *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de Madame Maude Tremblay à titre d'agente en environnement (emploi d'été), et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 27 mai 2024;

QUE les conditions d'embauche de Madame Tremblay soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord et que le salaire lié à ce poste se situe dans la classe 3 de la grille salariale en vigueur à la MRC.

RÉSOLUTION 2024-05-195

Embauche d'un journalier opérateur de machinerie lourde occasionnel

CONSIDÉRANT les besoins du Service de la gestion des matières résiduelles pour la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil entérine l'embauche de Monsieur André Rioux au poste occasionnel de journalier et opérateur de machinerie lourde, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 2 juin 2024;

QUE les conditions d'embauche de Monsieur Rioux soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

<u>RÉSOLUTION 2024-05-196</u>

CAUREQ - représentants au comité de gestion incendie

CONSIDÉRANT la formation par le CAUREQ d'un Comité de gestion incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est composé d'un représentant par MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne M. Martin Bouchard, directeur du Service de protection des incendies de Forestville, pour le représenter au Comité de gestion incendie du CAUREQ, ainsi que M. Yves Gauthier, directeur du Service des incendies de Tadoussac et Sacré-Cœur, à titre de substitut;

QUE cette résolution abroge la résolution 2023-06-216.

RÉSOLUTION 2024-05-197

CAUREQ - nomination d'un représentant au conseil d'administration

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et

unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne Madame Micheline Anctil, préfet, pour le représenter au conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) pour un mandat de deux ans;

QUE cette résolution modifie la résolution 2022-05-208 de ce conseil.

Correspondance

La directrice générale dépose la liste des correspondances reçues.

RÉSOLUTION 2024-05-198

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique - appui à la MRC d'Avignon

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), au moins 3,5 millions de logements supplémentaires doivent être bâtis d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE selon les estimations de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le *Programme d'infrastructure Investir dans le Canada* a pris fin, où le *Fonds pour le développement des collectivités du Canada* est en renégociation, et où le *Fonds permanent pour le transport en commun* ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution CMRC-

2024-04-10-113 de la MRC d'Avignon et demande au gouvernement fédéral :

- de collaborer avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- de s'engager à intégrer au budget de 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- de conclure, dans les prochaines semaines, des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la *Taxe sur l'essence et la contribution du Québec*, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
- de réunir les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- l'honorable Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances du Canada;
- l'honorable Sean Fraser, ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada;
- l'honorable Pablo Rodriguez, ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec;
- Monsieur Éric Girard, ministre des Finances du Québec;
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales du Québec;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- Monsieur Scott Pearce, président de la Fédération canadienne des municipalités;
- Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités;
- la MRC d'Avignon.

RÉSOLUTION 2024-05-199

Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec - appui à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent débourser 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des

capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 139-05-2024 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et demande formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- l'Association des directeurs municipaux du Québec;
- la Fédération des municipalités du Québec;
- l'Union des municipalités du Québec;
- la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

RÉSOLUTION 2024-05-200

Parc national des Dunes-de-Tadoussac - appui à la Municipalité de Tadoussac

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu le mandat du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de tenir une audience publique sur le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE la première partie de l'audience permettra aux citoyens et aux organisations de s'informer sur le projet et de poser leurs questions, alors que la deuxième partie sera l'occasion d'exprimer leur point de vue, verbalement ou par écrit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac, par sa résolution 2024-04-121, demande l'appui de la MRC afin d'assurer la mise en valeur et la protection du secteur des dunes de Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE le 8 mai dernier, la MRC de La Haute-Côte-Nord a déposé un mémoire afin de faire connaître sa position dans le cadre de ce processus;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 2024-04-121 de la Municipalité de Tadoussac.

RÉSOLUTION 2024-05-201

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la direction générale (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du Règlement 150-2019 et ses amendements en vigueur);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1er au 30 avril 2024 au montant de 1 008 551,49 \$;
- le journal des salaires du 12 avril 2024 au montant de 59 825,63 \$;
- le journal des salaires du 26 avril 2024 au montant de 65 216,65 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois d'avril 2024 au montant de 7 685,63 \$;

le tout totalisant une somme de 1 141 279,40 \$.

Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les résultats pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024.

RÉSOLUTION 2024-05-202

Environnement Côte-Nord - aide financière au projet « Mieux connaître et informer sur les énergies renouvelables en territoire public au nord du 49^e parallèle »

CONSIDÉRANT le projet « Promouvoir les énergies renouvelables au nord du 49^e parallèle » présenté par Environnement Côte-Nord en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Centre de technologie des énergies renouvelables et rendement énergétique (TERRE);

CONSIDÉRANT QUE le projet vise, entre autres, à acquérir des connaissances sur la situation énergétique au 49^e parallèle pour les utilisateurs du territoire public, tels les villégiateurs et les pourvoiries;

CONSIDÉRANT QU'un guide, des formations et des activités seront offertes dans différentes régions à l'aide d'une unité mobile;

CONSIDÉRANT QUE le projet représente un investissement de 283 185 \$ et qu'une participation de 3 000 \$ est demandée à chaque MRC de la Côte-Nord, dont 1 000 \$ en ressources humaines et 2 000 \$ en argent;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de participer à ce projet en lui accordant un montant de 2 000 \$ à même le *Volet 2* du *Fonds régions et ruralité* (FRR 2) et l'équivalent d'un montant de 1 000 \$ en participation des ressources humaines requises au projet.

Période de questions

Madame la Préfet, assistée de la direction générale, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procèsverbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 22 mai 2024.

Élise Guignard, MBA, CPA Directrice générale et greffière-trésorière
<u>RÉSOLUTION 2024-05-203</u>
Fermeture de la séance
Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :
QUE la présente séance soit et est fermée.
Fermeture de la séance à 15 h 13.
PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Élise Guignard, MBA, CPA

Directrice générale et greffière-trésorière

Micheline Anctil

Préfet